**APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT**

**(SERVICES DE CONSULTANTS – SÉLECTION DE FIRMES)**

**Etude du potentiel des marchés internationaux pour les produits de l'aquaculture**

**« Making Aquaculture Work for Market and Social Inclusiveness »**

**N° 01/MAR1049/ANDA/2025**

**Pays :**MAROC

**Project:**Making Aquaculture Work for Market and Social Inclusiveness

**Project** **Secteur :**Aquaculture

**Entité d’exécution** : Agence Nationale pour le Développement de l’Aquaculture

**Mode de financement :**Mode de financement participatif – conforme à la Charia

**N° de Financement :**MAR1049

L’Agence Nationale pour le Développement de l’Aquaculture a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du projet « Making Aquaculture Work for Market and Social Inclusiveness Project » et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant pour la réalisation d’une « étude du potentiel des marchés internationaux pour les produits de l'aquaculture ».

Les services consistent à:

1. Analyser les tendances mondiales et les exigences spécifiques des pays importateurs des produits aquacoles ;
2. Identifier et analyser les marchés porteurs pour les produits aquacoles marocains ;
3. Évaluer les conditions d'accès aux marchés cibles, incluant :
   * Les barrières tarifaires (droits de douane, quotas) ;
   * Les obstacles non tarifaires (normes sanitaires, certifications) ;
   * Les exigences techniques et réglementaires.
4. Définir des stratégies de pénétration adaptées aux spécificités de chaque marché.

L'analyse portera particulièrement sur les filières stratégiques que sont le loup bar, la daurade, la crevette, le maigre, l’huître, la moule et la palourde avec pour objectif final d'élaborer un plan d'action opérationnel permettant aux opérateurs marocains de tirer pleinement profit du potentiel exportateur du secteur aquacole national.

La période de réalisation de la mission est estimée à dix-huit (18) mois et la date prévue de démarrage est Décembre 2025.

Les Termes de Référence (TdRs) détaillés de la mission sont joints au présent Appel à manifestations d’intérêt.

L’Agence Nationale pour le Développement de l’Aquaculture invite les bureaux d’études et les cabinets de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu’ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères d’établissement de la liste restreinte internationale sont :

* Réalisation d’études sectorielle, économique et stratégiques dans les domaines relatifs au commerce international, à l’internationalisation des entreprises, à la prospection de marchés internationaux et au développement commercial.
* Le consultant doit avoir une connaissance avérée des chaînes de valeur, des dynamiques de marchés, en commerce international, marketing des produits agroalimentaires ou aquacoles et en stratégie de développement à l’export et devra démontrer une expérience professionnelle d'au moins cinq années dans la réalisation de missions de conseil portant sur : le commerce international, l'identification d'opportunités à l'export et l'élaboration de stratégies de pénétration des marchés étrangers.
* Disposer d’une expérience avérée dans des missions de conseil similaires réussis dans le domaine de l’agroalimentaire (au moins 2 études au cours des 5 dernières années).

Les qualifications et l’expérience des Personnels-clés ne feront pas l’objet d’évaluation au stade de l’établissement de la liste retreinte internationale.

Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres cabinets afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d’association, c’est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance.  Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d’attribution.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l’acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BID concernant les conflits d’intérêt.

La sélection se fera en conformité avec la méthode de sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (QC)/liste internationale stipulée dans les Directives de la BID.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d’ouverture des bureaux indiquées : **8h30 à 16h30 (heure locale du Maroc) ou par mail à l’adresse suivante :** [ami.mar1049@anda.gov.ma](mailto:ami.mar1049@anda.gov.ma).

Les manifestations d'intérêt sous forme écrites doivent être déposées ou envoyées par courrier au plus tard le **17 Novembre 2025 à 16h30** **(heure locale du Maroc)** à l’attention de Madame la Directrice de l’Agence Nationale pour le Développement de l’Aquaculture à l’adresse suivante : Avenue Annakhil, Immeuble les patios, 4ème Etage, Hay Riad, Rabat- Maroc.